



RAPPORT D'ACTIVITE 2008

Introduction

Une obligation statutaire

Ce rapport est établi, comme le veulent les statuts de l'ANVP, pour l'assemblée générale annuelle. Il est soumis à l'approbation de l'AG et diffusé aux institutions partenaires (notamment l'administration pénitentiaire) et de contrôle (association reconnue d'utilité publique).

Un outil d'évaluation de la vie de notre association

Au-delà de son aspect statutaire, il est un élément essentiel pour le « management » de l'association. C'est un document d'analyse de la pertinence de la politique de l'association, approuvé par le Conseil d'Administration. Il reflète le bilan de l'année écoulée et rend compte de ce qui a été engagé par les équipes de visiteurs ANVP au sein des établissements, dans la cité et au plan régional. Au regard du plan d'action de 2008, validé en CA, il permet une évaluation de l'avancement des actions pilotées par le Bureau. Ont-elles été conduites avec efficacité et quelles ont été les difficultés éventuelles ? A partir de cette évaluation, l'AG peut se prononcer sur l'action menée et les orientations à retenir pour l'année suivante. L'élaboration du rapport d'activité annuel est également l'occasion d'évaluer l'efficacité de l'ossature de l'ANVP : son réseau de correspondants d'établissements, de présidents de sections, de délégués interrégionaux, son conseil d'administration, son bureau et son secrétariat national. Enfin, il permet de recueillir les attentes des adhérents (annexe 1).

Un regard sur la vie de l'ANVP

Ce rapport est l'occasion d'observer les actions menées au plan local, régional et national et de recueillir les informations sur la vie des équipes de visiteurs ainsi que sur la situation des établissements pénitentiaires. C'est en capitalisant toutes ces informations que l'ANVP renforce sa crédibilité au bénéfice de ses adhérents et des personnes détenues. Il est la mémoire de la vie associative.

Les éléments recueillis pour élaborer ce rapport

Une enquête de satisfaction auprès des adhérents (septembre 2008)

Un bilan établi par chaque délégué inter régional (1^{er} trimestre 2009).

Une enquête auprès des correspondants d'établissements (id).

Une enquête auprès des présidents de sections (id).

Le bilan du plan d'action national par les membres du Bureau (id).

Une enquête auprès des adhérents raccordés à l'Internet (en lien avec l'administration pénitentiaire) sur les dysfonctionnements dans les établissements (mars 2009).

La mémoire des événements marquants recensés par le Bureau au long de l'année 2008.

Le contexte carcéral

Quelques indications sont données en annexe 2 sur l'évolution du parc pénitentiaire et des événements marquants de l'année

La vitalité de l'ANVP sur « le terrain »

Quelques chiffres significatifs:

	2007	2008
Nombre d'adhérents ANVP	1204	1.329
Nombre de visiteurs ANVP	932	1030
Nombre de visiteurs non ANVP (estimation)	180	200
Nombre de visiteurs recrutés via l'ANVP	82	98
Nombre de personnes détenues visitées	3.500	4000
Nombre moyen de personnes détenues rencontrées par chaque visiteur		
<i>Au cours de l'année</i>	2	
<i>Au total dans l'année, compte tenu des transferts</i>	4	
Temps passé au total par les visiteurs ANVP en entretiens d'écoute	53.000 heures	58.000 heures
Temps moyen accordé par entretien	1 heure	1 heure
Nombre de correspondants d'Etablissements	125	134
Nombre de sections	66 (2 créations)	67 (1 création)

La vie associative en région

Trois délégués interrégionaux (DIR) ont été désignés : Claude Saumier succède à Georges Audibert (DIR Marseille), Jean-Marie Seffray succède à Jean Venet (DIR Lyon) et Patrick Franc prend en charge la DIR de Toulouse. En 2008, la région Paris Ile de France-Centre n'avait toujours pas de délégué interrégional. Au 1^{er} janvier 2009 un changement de la carte pénitentiaire a transféré la région Centre à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Dijon qui se dénomme désormais DISP Centre Est Dijon et la Franche Comté à la DISP de Strasbourg, devenue DISP Est Strasbourg. Robert Chère, DIR de Dijon poursuit son mandat pour intégrer la région Centre et préparer sa succession d'ici fin 2009.

La mise en place d'équipes d'animation régionale autour du DIR (en général un adjoint par région administrative) se poursuit. Mais les équipes ne sont pas encore tout à fait opérationnelles. Il apparaît clairement que **la maille idoine pour l'animation de proximité des équipes de visiteurs est la « section »**, or tout le territoire n'est pas couvert. Les sections ont encore montré cette année qu'elles étaient la formule la meilleure pour regrouper des équipes isolées (même si elles sont parfois éloignées). La majorité des sections ont sollicité des dons et subventions, organisé des formations, monté des groupes de paroles, promu l'action inter associative, pris des initiatives vis-à-vis du grand public du monde scolaire et des médias. Il existe des niveaux très variés d'activité selon les sections. Au niveau des établissements pénitentiaires (EP), **le rôle du correspondant s'avère être de plus en plus crucial**. Il est le représentant de l'ANVP auprès de l'équipe de visiteurs et est le relais local pour les appuyer (dans le cas des très petites équipes, seule la section permet une animation associative). Les correspondants sont encore insuffisamment impliqués dans la vie associative globale et leurs réseaux régionaux sont plus ou moins activés selon les inter-régions.



Les équipes sont impliquées dans la vie des établissements de façons très diverses selon les EP. Une partie croissante des correspondants intègrent dans leur mission **le recueil d'informations sur la vie de l'établissement et la participation aux instances de concertation et de contrôle (commissions)** ainsi qu'aux autres activités en détention. Dans la plupart des inter-régions, l'ensemble des visiteurs ont été conviés à **une réunion annuelle**. Ces réunions ont eu une assez forte participation et les interventions des personnes extérieures (notamment des dirigeants de l'AP) ont été appréciées. Seules trois inter-régions ont réuni une à deux fois leurs correspondants. Dans d'autres lieux les DIR ont participé régulièrement aux réunions de section de leur territoire. La relation est cependant à densifier encore pour assurer une bonne cohésion entre les différents niveaux d'animation de l'ANVP. **Les DIR ont rencontré au moins une fois dans l'année le directeur interrégional des services pénitentiaires (DISP)**. Des rencontres plus fréquentes ont eu lieu notamment dans le cadre du suivi de la mise en application des RPE. Les DIR ont eu peu de relations avec les personnalités institutionnelles et politiques locales. Cela s'explique notamment par la densité de l'actualité pénitentiaire et législative (surpopulation, projet de loi pénitentiaire...) qui ont justifié un pilotage national de la communication externe. Les DIR ont cependant maintenu le contact avec les médias au travers de différents articles dans la presse quotidienne régionale et quelques interviews sur les radios locales ou France 3. Une coordination avec les sections semble nécessaire pour développer une relation vis-à-vis des médias locaux plus « proactive ». **Les DIR peinent à trouver des volontaires pour la prise de responsabilité au sein de l'association** et les talents des visiteurs sont encore trop méconnus. Certains pourraient certainement apporter des contributions intéressantes pour la vie associative. D'une façon générale, **l'intérêt à moyen et long terme de renforcer le poids de l'ANVP pour la défense de la dignité et des droits des personnes détenues** est encore insuffisamment perçu. L'engagement associatif est parfois compris comme non prioritaire au regard de la mission de base du visiteur qu'est l'accompagnement de la personne détenue. Cette articulation, prévue dans le Projet Associatif validé lors de l'AG de 2006, n'est pas encore pleinement acquise.

La vie associative locale

Les situations locales sont extrêmement diversifiées. Les établissements pénitentiaires vont de la petite structure quasi « familiale » au complexe à taille « industrielle ». Pourtant, l'année a montré que l'acuité des difficultés vécues tant pour les personnes détenues que par les visiteurs ne dépend pas directement de la taille des EP. Selon les lieux **le nombre de visiteurs par détenus varie de 1 pour 100 à 1 pour 20**. La qualité des relations avec les Directions d'EP et des SPIP est également très variable et dépend beaucoup des personnes.

Cette année s'est traduite dans beaucoup d'endroits par une dégradation de l'appui des SPIP. Surchargés de travail et confrontés à une surpopulation plus aiguë que jamais, les CIP ont souvent manqué de disponibilité pour faciliter la mission des visiteurs. Globalement, la relation avec le personnel de surveillance ne s'est pas trop ressentie de cette situation. **La rotation très élevée des personnels de direction des EP** (près de 40% des EP ont vu leur directeur ou directeur adjoint changer dans l'année) n'a pas favorisé non plus une relation suivie avec les équipes de visiteurs.

Les relations avec les SPIP

Les relations avec les DSPIP et les CIP sont qualifiées le plus souvent comme globalement bonnes voire très bonnes, mais de nombreuses remarques des correspondants montrent que **l'information des personnes détenues sur le rôle des visiteurs n'est pas assez incitative**. Le recrutement des visiteurs souhaité par les équipes locales a parfois été freiné. Certaines obtentions d'agrément ont encore été beaucoup trop longues malgré la nouvelle procédure (circulaire de 2007).



Les réunions dites « trimestrielles »

Elles ont été en moyenne réalisées une ou deux fois dans l'année et dans de nombreux endroits aucune réunion formelle n'a été organisée. Les réunions ont eu pour objet un tour d'horizon général sur l'activité des visiteurs dans la moitié des cas. Les autres réunions ont été consacrées à des thèmes particuliers traitant de l'organisation des services de l'EP, le procès pénal (juges d'instruction, juges d'application des peines etc..) ou des thèmes traitant de problématiques rencontrées parmi les personnes détenues. En conclusion, **il semble que tous les DSPIP et leurs CIP n'aient pas encore pleinement intégré l'importance de l'action des visiteurs**. Ils ne les considèrent pas encore comme partie prenante au « service public pénitentiaire » dans l'acception la plus large du terme.

Les recrutements

Les correspondants et leurs équipes se sont impliqués dans le recrutement, souvent en amont des SPIP et ont parrainé les nouveaux. Il faut noter **l'anticipation remarquable des équipes pour le recrutement nécessité par la mise en place des nouveaux EP**. L'ANVP est bien présentée aux nouveaux, l'adhésion de 80% d'entre eux dans les six mois d'exercice en est le signe le plus tangible.

Les conditions des visites

Des attentes trop longues sont encore à déplorer. Les accès aux parloirs avocats sont souvent ralentis voire empêchés par leur surencombrement. **Dans 43% des EP des visites ont été faites le samedi matin**. Cela est resté par contre extrêmement rare en fin d'après-midi.

L'implication des équipes dans la vie des établissements.

55% des EP ont des visiteurs dans leurs **commissions** indigences, prévention suicide ou commissions pluridisciplinaires (CPU) en cours de déploiement.

47% des ASCS ont des **visiteurs participants** et souvent membre de bureau ou présidents

47% des EP ont des visiteurs investis dans des **activités en détention** autres que la visite.

La formation

Des **formations initiales** ont été organisées dans trois directions interrégionales. Elles ont rassemblé des futurs et des nouveaux visiteurs mais aussi des visiteurs qui n'avaient jamais bénéficié de cette formation. Cette formation conçue pour les débutants n'a pas toujours été assurée dans le cadre de la convention entre la DAP et l'ANVP. Elle s'est parfois traduite par une formation courte entièrement prise en charge par l'AP locale ou même par l'information « OPTIM » assurée par un formateur de l'EP. **La formation à l'écoute a été dispensée à 134 visiteurs**. Elle a été assurée principalement par l'organisme ASTREE dans des regroupements régionaux, ou dans certains cas en lien avec d'autres associations (FARAPEJ, Accueils de Familles...). Des attentes exprimées restent à satisfaire notamment pour les équipes d'EP récemment mis en service. Quelques formations autres ont été organisées par les sections (troubles du comportement, toxicomanie, alcoolisme, prévention suicide...). Le dynamisme en matière de formation a été très variable selon les sections. Il en est de même pour **les groupes de paroles auxquels 15% des visiteurs ont participé**. Une réticence a été constatée chez certains vis-à-vis des groupes accompagnés par des psychologues. Pourtant on a pu noter une réussite très probante de quelques équipes qui ont associé leur réunions régulières avec une séquence « groupe de paroles » (avec un intervenant externe ou sans).

Les relations inter associatives

La moitié des équipes locales ont participé à un collectif inter associatif de façon plus ou moins formelle.

Les relations avec les autres associations intervenant localement sont en général bonnes et coopératives mais elles restent encore à développer.



L'organisation des Journées Nationales Prison (JNP) sous la maîtrise d'œuvre nationale du Groupe National Concertation Prison (GNCP) a été le levier le plus probant pour entretenir ou lancer la dynamique inter-associative locale (**70% des sections ont organisé ou participé à l'organisation de manifestations à l'occasion des JNP de novembre 2008**). Les JNP ont fait l'objet d'un compte rendu sur le Visiteur N°5 de mars 2009 détaillant les manifestations organisées dans certaines villes. Elles ont souvent suscité des candidatures de potentiels visiteurs de prison.

Les innovations et expériences mises en œuvre localement

Celles qui ont été signalées ont généralement fait l'objet d'articles dans les numéros du « Visiteur de prison » ou de la « La Lettre de l'ANVP » au fil de l'année. Elles ont été également partagées lors du congrès de Bordeaux, des réunions régionales et de la réunion nationale des correspondants d'octobre 2008. Mais **le partage des expériences et l'échange des bonnes pratiques sont encore insuffisamment stimulés et organisés**. De nouvelles pratiques méritent d'être relevées ici dans la mesure où elles sont significatives de nouvelles tendances : **certains visiteurs se sont impliqués dans les quartiers arrivants** où ils ont assuré une présence hebdomadaires. D'autres ont participé à des **forums d'associations organisés en détention**. Dans quelques EP **des quartiers « sortants » ont été aménagés** et des visiteurs ont participé à leur animation. **Certains visiteurs ont été sollicités pour accompagner** des personnes détenues en permission. **D'autres ont été associés à la préparation de la sortie et l'accompagnement lors des premiers temps après la sortie** de la personne qu'ils avaient accompagnée en détention. Des visiteurs ont commencé à intervenir dans deux **établissements pour mineurs (EPM)**, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire.

La coordination nationale de l'ANVP et les actions pilotées par le Bureau

Le « management » associatif

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois depuis la dernière AG et le Bureau 5 fois.

Le plan d'action a été traduit en fiches actions qui ont facilité le suivi pour ceux qui les pilotaient et pour le contrôle par le Conseil d'Administration. L'articulation CA/Bureau/DIR et les réseaux des correspondants a été reprécisée. Les correspondants réunis en octobre 2008 à Paris ont entamé une réflexion sur leur rôle dans le contexte actuel. **Manifestement le réseau des correspondants est le socle de notre association**. Il reste à lui donner encore plus de vitalité et entreprendre des formations sur sa place dans la marche de l'association. De même **les DIR sont une pièce maîtresse pour l'articulation entre l'action locale et les problématiques nationales**. Leur rôle et la coordination entre eux, le CA (dont ils font partie) et le Bureau sont encore à renforcer. Les DIR et les autres membres du CA n'ont pas eu suffisamment de temps de débats sur les enjeux de notre association aujourd'hui au regard notamment de l'actualité judiciaire, pénale et pénitentiaire.

Le secrétariat national

Le secrétariat national (Laurence Fayet aidée par Fatimata Ba) ont offert une prestation très appréciée par les adhérents comme par l'extérieur. L'organisation du travail a fait l'objet d'efforts particuliers cette année : analyse des tâches et réorientation des priorités, formation à la gestion du temps.



Les nouvelles technologies ont apporté de nombreuses facilités mais également de nouvelles charges. L'inflation des courriels a nécessité un traitement qui reste encore à optimiser. Les contacts sur le site Internet (essentiellement des demandes de renseignements pour devenir visiteur de prison) ont eu une réponse rapide. L'emploi de Fatimata Ba, financé grâce au Conseil Régional IDF, a permis de constituer un appui à la région Paris IDF toujours dépourvue de délégué inter régional. Malgré les efforts entrepris en matière d'organisation le secrétariat national est resté surchargé.

Quelques indicateurs estimatifs de cette charge sont assez parlants :

- Courriers émis : 4200 / courriers reçus : 4500
- Courriels émis : 5600/ courriels reçus 5800
- Contacts sur le site anvp.org : une centaine par mois (dont la moitié ont été des contacts de demandes de renseignements en vue d'une candidature éventuelle à la fonction de visiteurs)

Occasionnellement, des bénévoles, adhérents ou non, ont aidé pour des tâches administratives ou à la rédaction d'articles de synthèse pour les revues

La communication

Un groupe de pilotage « Communication » a été mis en place en début de mandature pour mieux coordonner les différents supports de communication, tant sur la forme que sur le fond. L'amélioration des contenus s'en est largement ressentie et la qualité des présentations aussi. Il a été piloté par *Michel Jouannot et l'équipe était composée de Marie-Paule Héraud, Yves Crespin, Raphaël Bonte, Laurence Fayet et Benoît Ballenghien*. Marie-Paule Héraud était, en tant que présidente, directrice de la publication de tout ce qui est édité sous le sigle ANVP, quelque soient les supports. Des initiatives non coordonnées ont montré encore cette année la **nécessité d'utiliser notre label avec rigueur et après avoir obtenu les autorisations requises**.

Les publications écrites

Trois numéros de « Visiteurs de Prison » et trois de « La Lettre de l'ANVP » sont parus. Raphaël Bonte, ancien président de l'ANVP, prend une part très active dans la collecte, la rédaction et la mise en forme des articles. Des efforts de mise en page et de lisibilité ont été faits. L'analyse des coûts de fabrication et de distribution a amené à consulter des imprimeurs pour externaliser la mise en forme et l'expédition. Une étude de maquette a permis de sortir un numéro en mars 2009 qui marque un réel progrès. Le bilan financier montre une économie sensible par rapport à la situation précédente et la nouvelle méthode doit permettre un gain de temps appréciable pour le secrétariat.

Internet / Intranet

Le site Internet de l'association a également été changé. La nouvelle mouture permet des consultations thématiques plus faciles. L'actualité est plus réactive. Les revues de presse ont commencé à s'afficher dans des délais plus courts. La documentation et les contributions des porteurs de projet se sont enrichis. La fonction Intranet, réservée aux adhérents est une nouveauté par rapport au site précédent. Elle permet des communications rapides en cas de besoin. Toutes les potentialités n'ont pas encore été explorées mais ce réseau interne est prometteur. 70% des adhérents visiteurs ont accès à Internet (ils sont 90% chez les nouveaux adhérents), ce média (Internet et courriels) s'impose progressivement comme l'outil majeur de communication, d'autant que l'ANVP comporte des implantations très dispersées sur le territoire.

Forum

L'accès à l'Intranet permet d'échanger nominativement sur le forum; cette possibilité a été sous utilisée et n'a pas semblé répondre en l'état à une attente évidente des adhérents.



Les médias

Nous avons été sollicités à la permanence nationale une dizaine de fois par des médias parisiens, nationaux ou étrangers pour recueillir l'avis de l'association sur tel ou tel thème lié à la condition carcérale, notamment la surpopulation, les suicides et le projet de loi pénitentiaire (entre autres : La Croix, Paris-Match, Deutsche Vell, France Bleue IDF, Familles chrétiennes, Bakchich Info, etc...). Le fil rouge qui a servi de trame aux entretiens réalisés a été le texte du Projet Associatif de l'ANVP et nos propositions en vue de la loi pénitentiaire. L'ANVP a fait face le mieux possible aux difficultés inhérentes à une interview : éviter de verser dans le côté sensationnel ou voyeuriste parfois induit par les questions des journalistes. Elle s'est appliquée à exprimer une position spécifique à la fois vigilante, objective et non polémiste. Toutes les interviews (audiovisuelles, par téléphone, par écrit) n'ont pas donné lieu à des articles ou reportages traitant de façon explicite et intéressante le positionnement de l'ANVP. Plusieurs communiqués aux médias ont été émis par le Bureau, notamment sur les questions relatives surpopulation carcérale à la loi pénitentiaire. En résumé : la notoriété de l'ANVP s'améliore mais s'avère très perfectible car la reprise de communiqués de l'association par la presse nationale reste difficile.

La formation

Le plan de formation n'a pas été réalisé à la hauteur des objectifs fixés. L'offre de formation aux visiteurs a été insuffisante, même si des formations à l'écoute, des formations initiales expérimentales (en partenariat avec l'AP) et une formation à la trésorerie de section ont été réalisées. Le montant global accordé cette année à l'investissement formation révèle la faiblesse de ce domaine au regard de la taille de l'association. En outre, la subvention habituellement accordée chaque année par le Conseil du Développement de la Vie Associative (CDVA) pour contribuer à la réalisation des formations n'a pas été obtenue. Ces points peuvent s'expliquer par un déficit de pilotage du projet « formation » aux plans national et régional. Au-delà des formations traditionnelles, il est apparu un besoin de formation à l'animation de la vie associative pour les délégués interrégionaux, les correspondants et présidents de sections. Il faut saluer les initiatives prises par certaines sections pour assurer à leurs membres des formations thématiques (voir plus haut). Une subvention spécifique a été accordée en mars 2009 par l'administration pénitentiaire pour déployer des formations initiales en 2009.

Le projet « Europe » - lancé en septembre 2008

Pilote : Christian Lecoq / membres de l'équipe projet: Raphaël Bonte, René Foltzer, (Allemagne), Christiane Van Landegem, Laurence Fayet (Belgique), Maryvonne de Vitton, Dominique Field (Angleterre), Monique Den Hartog, Marie-Paule Héraud (Hollande), Georges Audibert (Italie)

L'échange d'expériences et les découvertes mutuelles faites avec nos homologues européens sont très enrichissants et élargissent notre vision sur le sens de la peine, les conditions de détention et la préparation de la sortie. Cette année, il s'est agi de développer des contacts existants ou d'en établir avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande et l'Allemagne. Pour cela un projet a été engagé en octobre 2008 avec des étudiants de Sciences PO Paris. Par ailleurs, nos collègues de Mulhouse ont poursuivi leur jumelage avec Fribourg (Allemagne). Une rencontre a été organisée avec des représentants italiens par Georges Audibert. Un siège permanent nous a été attribué au groupe « Europe et Associations » au Conseil National de la Vie Associative (CNVA) rattaché aux services du premier ministre. L'ANVP a été représentée à un colloque des Ombudsmen européens organisée par le Médiateur de la République Jean-Paul Delevoye. Laurence Fayet a participé au printemps 2008 à un séminaire international organisé par la Ditchley Foundation près d'Oxford. Raphaël Bonte et René Foltzer ont participé au Forum Européen de politique criminelle appliquée en juin 2008. Maryvonne de Vitton a participé à un colloque international à Lyon organisé en décembre 2008 par le ministère de la Justice avec le concours du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenn.



Le projet « Observatoire » - lancé en novembre 2008

Pilote : Michel Hamard / membres Hubert Castel, Yves Crespin, Christian Lecoq Jean-Marie Seffray.

Ce projet a plusieurs objectifs : mieux recueillir les informations, améliorer notre connaissance de la situation des établissements pénitentiaires, mieux partager les expériences et échanger les bonnes pratiques entre équipes de visiteurs. Tout cela peut s'organiser de différentes façons : la rencontre physique, l'enquête sur supports papier ou courriels, la constitution de base de données sur l'Intranet de l'ANVP, la rédaction de documents de synthèses ou de rapports spécifiques. Les sources déjà bien connues pour constituer un premier fonds d'informations structuré sont les enquêtes annuelles pour établir le présent rapport d'activité. L'enquête engagée en mars 2009 auprès des adhérents raccordés à Internet, sur l'invitation du directeur de l'administration pénitentiaire, a été une « première » très riche en enseignements grâce à la participation de 150 adhérents. L'équipe de projet réfléchit actuellement sur l'architecture de cet « Observatoire » qu'il lui reviendra de construire en 2009.

La situation des personnes détenues étrangères.

Larissa Pena, visiteuse à Villepinte a monté un projet de lutte contre l'illettrisme au profit de personnes détenues hispanophones originaires pour la plupart d'Amérique du sud. Ce projet a été présenté au Jury du prix Zoummeroff qui a félicité son auteure pour la qualité de son action et de sa réflexion. D'autres visiteurs ont eu des contacts fréquents avec des personnes de nationalité étrangères (notamment des anglophones). Des visiteuses originaires de Hollande ont apporté leur soutien aux néerlandophones dans le cadre d'un partenariat-entre le Consulat des Pays Bas à Paris et l'ANVP. Il reste que l'ANVP se trouve de plus en plus dépourvue face à la présence de nombreuses personnes détenues originaires de pays étrangers et singulièrement des pays de l'Est et du Moyen Orient. Les relations se sont resserrées entre la Cimade - mission prisons - et l'ANVP. Le Conseil d'Administration de l'ANVP a tenu d'ailleurs à marquer sa solidarité avec la Cimade par un communiqué au moment où sont apparues des difficultés quant aux conditions d'exercice de sa mission dans les centres de rétention.

Les relations avec la DAP

L'ANVP a participé comme les autres associations conventionnées à des **réunions plénières tout au long de l'année avec les dirigeants de l'AP**. A partir de l'automne 2008 ces réunions se sont attachées à développer des points thématiques qui ont permis de répercuter aux adhérents des informations très utiles par le biais des supports de communication interne. Début 2009, le directeur de l'AP, M. Claude D'Harcourt a demandé aux associations de recenser les dysfonctionnements et les règlements qui leurs semblaient caducs ou inadaptés dans les établissements pénitentiaires. **La collecte des informations communiquées par les adhérents a permis à l'ANVP de produire une synthèse de bonne qualité**, des travaux de mise en commun se sont poursuivis jusqu'à ce jour. Par ailleurs, des **rencontres bilatérales DAP/ANVP**, tout au long de l'année, ont permis l'examen de points particuliers. **Une réflexion a été lancée sur la faisabilité d'un engagement réciproque local entre SPIP et visiteurs au plan de l'établissement**. L'objectif de cet engagement serait d'améliorer le partenariat entre les deux parties et de mieux assurer la qualité des formations et informations des visiteurs. Des interventions ont été assurées notamment par Arnaud Réglat-Boireau à l'**Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire** à Agen auprès d'élèves surveillants et directeurs d'établissements.

Le fonctionnement des Associations Socio Culturelles et Sportives

Yannick Lecorre administrateur de l'ANVP et président de l'ASCS de Bois d'Arcy a apporté son expertise sur la question des ASCS et notamment de la redevance audiovisuelle. En grande partie grâce à son intervention et à la saisine par l'ANVP du Médiateur de la République, **le ministre du budget a décidé début 2009 que les ASCS gérant les téléviseurs seraient exonérées de cette redevance.**



La participation à des maisons d'accueil.

Mas Grando : Ce local était prêté par la mairie de Perpignan pour l'accueil des familles. L'ANVP était partie prenante et a beaucoup investi pour la mise en conformité. Depuis l'été 2008, l'activité n'étant pas maintenue dans ce local, la Section a réalisé quelques ventes de mobiliers pour libérer le local.

L'Oustal : Créée par des visiteurs de prison il y a une vingtaine d'année, l'association "Oustal" gère cet hébergement pour sortants de prison de Toulouse. Elle a reçu une subvention de 15 000€ par l'ANVP pour la réalisation de travaux.

Maison d'accueil des familles de Béthune :

L'association de la maison d'accueil est présidée par Jean-Paul Moret, correspondant et président de la section ANVP. Elle a accueilli 3271 personnes dont 729 enfants.

Maison d'accueil « l'Escale » d'Amiens

Elle est présidée par Lucie Borreman, correspondante ANVP de la MA d'Amiens. Elle emploie une personne salariée par l'ANVP. Elle a accueilli 1630 personnes dont 3729 enfants.

Les relations avec les Institutionnels

L'ANVP a été reçue par **Jean-Paul Delevoye**, Médiateur de la République, ainsi que par **Jean Marie Delarue** (nommé Contrôleur Général des lieux de privation des libertés en juin 2008). Ce dernier est venu présenter sa mission aux correspondants réunis à l'Ecole Nationale de la Magistrature à Paris, à l'occasion de leur réunion annuelle. Un climat de confiance a pu être ainsi établi et plusieurs visiteurs ont été sollicités par les contrôleurs à partir de septembre 2008 (16 contrôles ont été effectués en 2008).

Marie-Paule Héraud a siégé au **Conseil National de la Vie Associative** (CNVA), rattaché aux services du premier ministre.

Les relations avec les partenaires

L'ANVP a

- Eté reçue par **Robert Badinter** pour un entretien sur la situation pénitentiaire.
- Eté représentée à une conférence de presse et à plusieurs réunions du Club du sociologue pénaliste **Pierre Victor Tournier**
- Eté associée au lancement du site Internet du mécène pénaliste **Philippe Zoummeroff**.
- Participé à une table ronde au colloque annuel du **Syndicat des Avocats de France** à Evry.
- Eté représentée au colloque de **Citoyens et Justice** à Amiens (associations d'insertion)
- Participé à une table ronde aux **rencontres parlementaires annuelles**

Les relations inter associatives

Le Collectif Octobre 2001

Le Collectif Octobre 2001, auquel appartenait l'ANVP a produit un **document demandant une utilisation plus systématique de la libération conditionnelle**. Le Conseil d'Administration de l'ANVP a décidé de signer ce document aux côtés de ses partenaires. L'ANVP comme d'autres participants ont ensuite souhaité cesser leur participation au Collectif, en automne 2008, en attendant que celui-ci réactualise éventuellement ses objectifs et sa composition.



Le GNCP

Dominique Field a continué à représenter l'ANVP au sein du GNCP (Groupe National de Concertation Prisons). Elle a assuré cette année la présidence du comité d'organisation des Journées Nationales Prisons consacrées à la situation des mineurs. Le lancement des JNP s'est tenu à Strasbourg pour marquer la dimension européenne des enjeux.

Autres partenariats

Un partenariat a été conclu avec Auxilia pour un appui mutuel entre visiteurs ANVP et correspondants Auxilia. Ce partenariat semble être apprécié sur le terrain.

Plusieurs rencontres ont été organisées entre **l'ANVP, le GENEPI, la FARAPEJ et la CIMADE**. Ces quatre associations ont en commun d'intervenir en détention et partagent les mêmes valeurs.

Les subventions, dons et legs

Les ressources de l'ANVP ont été cette année alimentées par des subventions, dons et legs dont on cite ici les principales :

- L'administration pénitentiaire

Elle a subventionné le niveau national (principalement pour le secrétariat et les frais afférents) et les délégations inter régionales via les DISP pour le fonctionnement de leur réseau de visiteurs, le tout pour un montant d'environ : 76 000 €.

- Les collectivités territoriales (hors régions IDF)

Ces subventions sont accordées par les Conseils régionaux, généraux (départements) et municipaux, principalement sur la sollicitation des sections ANVP et leur a permis de financer les actions locales, notamment des formations thématiques. Il faut noter que la plupart des départements sollicités ont encore été très réticents à accorder des subventions au prétexte que l'action sociale en détention n'est pas dans leurs attributions. Ils ne semblent pas avoir conscience que l'action de soutien aux personnes détenues aide à préparer leur sortie et se répercute positivement sur la réussite de leur réinsertion. Il faut également mentionner les « réserves parlementaires ». Les parlementaires disposent d'un fonds qui leur permet d'aider des associations. L'ANVP les a très peu sollicités.

- Le Conseil régional Ile de France

La région IDF a accordé une subvention de 20.000 euros pour aider l'ANVP à dynamiser le réseau des visiteurs d'Ile de France, notamment par l'emploi à mi temps occupé par Fatimata Ba.

- Le don Azerad

Le docteur Azerad, malheureusement décédé récemment, a confié à l'ANVP en 2007 une somme de 120.000€ pour améliorer le quotidien des personnes détenues et dans une moindre mesure, soutenir des projets de préparation à la sortie. Il n'a pas été utilisé pour d'autres fins que l'aide aux personnes détenues. L'ANVP a tenu à respecter strictement les volontés du donateur et a limité les montants des aides pour en faire bénéficier le plus grand nombre sans pour autant se substituer aux organisations caritatives dans le cadre de l'indigence. L'année 2008 a été une année de rodage dans l'utilisation de ce fonds et plus de 17.000€ ont été utilisés.

Les cotisations

La cotisation a été maintenue à 30€. En plus de cette cotisation un nombre croissant d'adhérents ont effectué un don complémentaire à l'ANVP.



Le contexte politique et législatif et les positions de l'ANVP

Le projet de loi pénitentiaire

L'ANVP s'est impliquée dès l'automne 2007 dans la réflexion sur le projet de loi présenté par madame Dati, ministre de la Justice. Au printemps 2008, l'ANVP a émis un communiqué aux parlementaires attirant leur attention sur la surpopulation carcérale, à l'occasion d'un jugement au Tribunal Administratif de Rouen reconnaissant la responsabilité de l'Etat. En été 2008, elle a édité un document de réflexion sur le projet de loi tel qu'il avait été avalisé par le conseil des ministres en juillet 2008. Ce document de réflexion a été communiqué à l'administration pénitentiaire, aux parlementaires et aux partenaires et institutionnels avec lesquels elle est régulièrement en contact.

Un communiqué commun signé de l'ANVP, la FARAPEJ et le GENEPI a été publié dans le journal « Libération » en février 2009 pour faire connaître leurs attentes avant l'ouverture du débat au Sénat. Des amendements au projet ont été proposés par l'ANVP aux membres de la commission des lois du Sénat. Un communiqué a été émis par l'ANVP pour regretter l'imposition de la procédure d'urgence par le gouvernement (une seule lecture dans chaque assemblée). Michel Jouannot, vice-président de l'ANVP a assuré la relation avec le Parlement. Il a été audité par le rapporteur UMP Jean-René Lecerf (11 décembre 2008), puis un sénateur et des attachés parlementaires du PS (13 janvier 2009). Il a participé à des « matinales » sur la condition carcérale organisées par le député UMP Jean-Paul Garraud et à un atelier de réflexion au Sénat (15 janvier 2009). Une partie des souhaits exprimés par l'ANVP ont été repris dans les amendements retenus par le Sénat. L'ANVP a ensuite rédigé des amendements au texte issu du Sénat en vue d'inciter les députés à améliorer encore le texte avant le vote définitif. Ces amendements ont été remis à la commission des lois de l'Assemblée Nationale. L'ANVP a été audité par le rapporteur du projet à l'AN Jean-Paul Garraud le 26 mars. L'ANVP représentée par sa présidente Marie-Paule Héraud, a été auditionnée le 25 mars sur la question spécifique des femmes détenues.



ANNEXE 1

Les attentes des visiteurs (enquête de satisfaction)

Une enquête a été faite auprès des adhérents et ses résultats ont été publiés dans La Lettre N° 26. Elle portait sur le fonctionnement de l'association, les réunions régionales et le congrès d'Artigues-près-Bordeaux des 16 et 17 mai 2008. Elle a permis également aux adhérents d'exprimer librement ce qu'ils souhaitaient. 178 adhérents ont répondu à l'enquête.

Globalement ils sont satisfaits du fonctionnement de l'association. Ceux qui ont pu participer au congrès de Bordeaux dont le colloque était consacré à la santé en prison, ont exprimé très largement leur satisfaction sur l'organisation et la qualité des échanges. Les adhérents qui participent aux réunions interrégionales (animées par le DIR) sont très satisfaits de ces rencontres. Beaucoup d'autres aimeraient participer également mais les coûts des déplacements ou le manque de disponibilité constituent un obstacle. Les réponses à l'enquête montrent une satisfaction globale de l'animation de l'association par les membres du CA tant en termes de compétences qu'en termes d'améliorations apportées (notamment Visiteur de prison, La Lettre, site Internet). Le fonctionnement du secrétariat, 1bis rue de Paradis, donne également satisfaction. Certains expriment cependant des critiques sur une trop grande lourdeur de l'organisation et une circulation des informations imparfaite entre les sections et le plan national (secrétariat, CA, Bureau...). Un changement de style et une plus grande ouverture est notée positivement par d'autres. Le débat sur la vocation de l'association s'enrichit : certains voudraient que l'ANVP soit plus présente dans le débat judiciaire, les médias, qu'elle soit plus réactive et qu'elle prenne davantage position sur les sujets brûlants, le respect des droits de l'homme dans les prisons par exemple. D'autres craignent que l'ANVP s'éloigne des préoccupations des visiteurs. Il est demandé de plus nombreux contacts entre le Bureau et les équipes locales, en particulier lorsqu'il y a des difficultés. Les adhérents souhaitent un renforcement de la formation et une amélioration entre des relations les visiteurs et l'administration pénitentiaire (directions d'établissements et SPIP). Il est suggéré une plus grande rigueur dans le recrutement, la formation initiale et la formation à l'écoute. Une forme d'obligation de formation des visiteurs est même suggérée par certains avec un carnet personnel qui attesterait les formations suivies. L'information - formation la plus demandée concerne la prévention du suicide ainsi que les troubles du comportement et les maladies psychiatriques les plus fréquemment rencontrées chez les personnes détenues. Des améliorations sont attendues en termes d'information (lisibilité des informations écrites, revues de presse plus régulières et « non partisans » etc.). Des adhérents attendent une information ouverte et élargie à la situation dans les autres pays. Sur le plan régional et local, les adhérents sont demandeurs d'une plus grande collégialité dans l'animation régionale et des fonctionnements plus dynamiques des réseaux des correspondants et des sections.

Manifestement, les visiteurs sont nombreux à souhaiter des rencontres de partages d'expériences. Ils souhaitent avant tout être soutenus dans leur pratique quotidienne et leur relation avec l'administration pénitentiaire.

Les attentes des correspondants et présidents de sections (rapports d'activité) :

Principalement : La poursuite du bon fonctionnement du secrétariat national, du site Internet, de La Lettre de l'ANVP et du « Visiteur de Prison » et le renforcement...

- du soutien de la part du Bureau et des DIR.
- de l'encouragement et de la convivialité.
- de l'aide à l'organisation et au financement de la formation (subventions parfois difficiles à obtenir).
- de l'intervention positive pour l'amélioration de la situation carcérale du Bureau et des DIR auprès de la DAP, des pouvoirs publics et des parlementaires.



ANNEXE 2

L'évolution du parc pénitentiaire 2008

(chiffres recueillis pour la plupart dans les statistiques de l'AP)

194 établissements pénitentiaires au 31/12/2008 dont : 111 maisons d'arrêt, 77 établissements pour peine (68 centres de détention et 9 maisons centrales) et 6 établissements pour mineurs (EPM)

3 établissements pour majeurs du programme ont été livrés (CP de Saint Denis de la Réunion, CP de Mont-de-Marsan, CD de Roanne) ainsi que **2 établissements pour mineurs** (EPM d'Orvault et de Porcheville) / **Au total 2891 places ont été livrées et 207 places fermées.**

62.252 personnes détenues au 31/12/2008 pour 51200 places opérationnelles
(61.076 au 31/12/2007 – 42.000 au 31/12/2001)

De l'ordre de 100.000 personnes ont été incarcérées dans l'année

84% ont passé 12 mois ou moins en détention (40% 3 mois ou moins)

25% des personnes détenues sont en détention provisoire (prévenus) 75% sont condamnés

3% des personnes détenues sont des femmes / 1% des détenus sont mineurs (675)

L'accroissement de la surpopulation carcérale a marqué l'année 2008

Ceci peut s'expliquer par diverses causes combinées : les effets de la mise en œuvre des peines planchers, la plus grande pénalisation des infractions (circulation routière par exemple), la plus grande sévérité des jugements, l'accroissement des délits liés à la toxicomanie, la suppression de la grâce présidentielle collective du 14 juillet.

Les suicides et les violences

115 suicides sont à déplorer en 2008, un accroissement sensible par rapport à 2007 et 2006 qui remonte aux niveaux constatés en 2003-2005 (le Dr Albrand estime à 1000 par an le nombre de tentatives de suicides). Le nombre des violences contre les personnels de surveillance ou entre personnes détenues s'accroît sensiblement.

La mise en œuvre des Règles Pénitentiaires Européennes

Des avancées concrètes se sont déployées dont certaines ont fait l'objet d'une labellisation par l'AFNOR. (organisme de certification indépendant).

91 maisons d'arrêt ont réalisé la séparation des prévenus et des condamnés

Des quartiers arrivants ou à défaut des cellules arrivants ont été créés dans 145 établissements

Des **commissions pluridisciplinaires uniques** (CPU) regroupant les différents partenaires ont été mises en place dans 137 établissements. Elles permettent un suivi plus personnalisé en lien avec le PEP (**Programme d'Exécution de Peine**) et son livret individualisé dans 46% des établissements.

Le suivi de la situation individuelle des personnes détenues et de leurs requêtes des détenus est facilité par la mise en œuvre progressive du **Cahier Electronique de Liaison (CEL)**.

Des Plans de Prévention Récidive (PPR), basés sur des groupes de paroles sont en cours de lancement

38 maisons d'arrêt ont mis en place un dispositif de téléphonie accessible aux condamnés

Points d'accès au droit : 107 établissements bénéficient d'un point d'accès au droit.

Contrôles externes : 16 visites ont été réalisées par le contrôle général des lieux de privation de liberté.

Délégués du Médiateur de la République : 117 délégués interviennent régulièrement en établissements (35 en 2007).